

Le SCoT et le PLUi sont en cours d'élaboration.

Protéger les milieux naturels, gérer notre espace de vie, prévenir et réduire les pollutions et nuisances, s'adapter au changement climatique, diversifier le tissu industriel, repenser l'habitat, mettre en valeur le patrimoine bâti, adapter l'offre d'équipements et de services au vieillissement de la population et d'autres attractifs pour les familles avec enfants, améliorer les déplacements des personnes, revoir le transport des marchandises... Ces thématiques sont les enjeux et objectifs qui, avec l'avis et les propositions de la population, profileront le SCoT et le PLUi.

Le SCoT (Schéma de cohérence territoriale) et le PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) sont destinés à servir de cadre de référence pour les différentes politiques publiques à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le SCoT est un document destiné à assurer la cohérence des actions entre elles, tout comme il assure la cohérence des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU), et des PLU ou des cartes communales établis au niveau communal.

Des principes à respecter

Le SCoT et le PLUi doivent respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

Vous êtes invités à participer à la concertation jusqu'à l'adoption finale de ces documents en nous faisant part de vos observations :

soit sur le registre papier mis à disposition en mairie (livret n° 2 du PLUi consultable depuis le 28 août), soit en adressant un mail aux adresses suivantes : concertation.scot@cauxseine.fr ou concertation.plui@cauxseine.fr

En mairie, vous disposez en consultation libre des éléments du diagnostic qui serviront ensuite à définir des orientations et des objectifs pour l'aménagement et le développement du territoire de Caux Seine aggro dans son ensemble, et de chaque commune membre.

D'autres informations sont disponibles sur :

<https://www.cauxseine.fr/cvs-urbanisme-plui.php>

<https://www.cauxseine.fr/cvs-urbanisme-scot.php>